

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2023-220**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par Ludomania, en vue de l'organisation les 2 et 3 septembre 2023 d'une manifestation "Faites du jeu" sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux notamment pour l'installation d'un barnum, de totems et de deux ou trois voitures d'un concessionnaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Ludomania est autorisé à installer les 2 et 3 septembre 2023 un barnum, des totems et deux ou trois voitures d'un concessionnaire dans le cadre de la manifestation "Faites du jeu" sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux, l'esplanade Bronquard sera fermée avec des barrières de chantier.

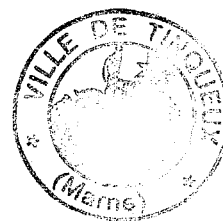
ARTICLE 2 : Toutes infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents de la force publique et procès-verbal pourra être dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Le Centre Technique Municipal,
Ludomania.

Fait à Tinquieux le 16 juin 2023

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ